



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease**

· **Code du produit:**

A011A675.Z, 32932966.Z, 32932967.Z, PFG110.Z, A008N369.Z, PFG110, 32932966, 32932967

· **UFI:** S850-10V9-U007-6GQW

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :**

Graisse

Utilisation commerciale

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

ZF Services France S.A.S

Rue Henri Poincaré 3-11

FR-92160 Antony

Tel +33 1 70 74 78 00

Fax +33 1 70 74 78 05

<https://www.zf.com>

· **Service chargé des renseignements :**

Téléphone : +49 (0) 7541 77 0

Adresse e-mail de la personne compétente pour la fiche de données de sécurité :

reach@dekra.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Giftnotruf München

Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)

Informations en allemand et en anglais

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 1)

• **Mention d'avertissement** Attention

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Produits de condensation d'acides gras, tall oil avec 2-amino-2-éthylpropanediol
Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazol

• **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires :**

Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT** : Non applicable.

• **vPvB** : Non applicable.

• **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :**

Graisse au savon de lithium

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

• **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 38900-29-7 EINECS: 254-184-4 Reg.nr.: 01-2120119814-57-X	Acélate de dilithium ⚠ Acute Tox. 4, H302	0 - 10%
Numéro CE : 946-010-7 Reg.nr.: 01-2120770934-44-X	Produits de condensation d'acides gras, tall oil avec 2-amino-2-éthylpropanediol ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥ 1 - ≤ 10%
Numéro CE : 939-700-4 Reg.nr.: 01-2119982395-25-X	Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥ 0,1 - < 0,25%

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
-

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales** :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Autoprotection du secouriste d'urgence
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation** :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux** :

Protéger l'oeil intact
Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
En cas de maux persistents consulter un médecin.

- **après ingestion** :

Rincer la bouche.
Ne pas provoquer le vomissement.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **après contact avec la peau** : Manifestations allergiques

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction** :

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes des métaux

En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 3)

Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone dangereuse.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Éviter le contact avec le produit.

Veiller à une aération suffisante

· Pour les non-secouristes Mettre les personnes en sécurité.**· Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Le produit est inflammable.**· Manipulation :**

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de lubrifiants doivent être respectées.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker en emballages bien renfermés fraîchement et sec.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Assurer une aération suffisante.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir à l'abri de sources d'inflammation.

Protéger du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 4)

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**
38900-29-7 Acélate de dilithium

Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	0,625 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,625 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	6,25 mg/cm (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1,25 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	3,125 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,625 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	8,82 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	2,17 mg/m ³ (homme)

Produits de condensation d'acides gras, tall oil avec 2-amino-2-éthylpropanediol

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	4,17 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	8,33 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	4,17 mg/kg bw/day (homme)

Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazol

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,75 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,75 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	5,29 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1,3 mg/m ³ (homme)

· **PNEC**
38900-29-7 Acélate de dilithium

PNEC aqua (freshwater)	0,023 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,002 mg/L (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,23 mg/L (.)

Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazol

PNEC aqua (freshwater)	0,009 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,001 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	0,69 mg/L (.)
PNEC sol	0,02 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,127 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,013 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,01 mg/L (.)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité **selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 5)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P2.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

solide

· Couleur :

beige

· Odeur :

caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· inférieure :**

Non déterminé.

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Eviter le contact avec des oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**38900-29-7 Acélate de dilithium**

Oral LD50 > 300 mg/kg (rat)

Produits de condensation d'acides gras, tall oil avec 2-amino-2-éthylpropanediol

Oral LD50 > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 425)

Dermique LD50 > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyl-1H-benzotriazol

Oral LD50 3.313 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 > 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **de la peau** :
Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.
- **des yeux** : Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.
- **Sensibilisation** :
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

—FR—



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :****38900-29-7 Acélate de dilithium**

LC50 > 100 mg/l /96h (Cyprinus carpio)

EC50 > 100 mg/l/48h (Daphnia magna)

EC50 > 100 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata)

Mélange réactionnel de 1H-benzotriazol-1-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-6-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle, 2H-benzotriazol-2-méthanamine, N,N-bis(2-éthylhexyl)-5-méthyle, N,N-bis(2-éthylhexyl)-4-méthyle-1H-benzotriazol

EC50 4,45 mg/l/24h (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50 2,05 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50 1,3 mg/l/96h (Brachydario rerio) (OECD 203)

EC50 0,762 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT :** Non applicable.**vPvB :** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

Catalogue européen des déchets

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 06 00 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 9)

07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 99	déchets non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés :**· Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 10)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Date de la version précédente:** 23.02.2022

· **Numéro de la version précédente:** 11

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 30.07.2024

Nom du produit : TRW GLK 1 Brake Grease

(suite de la page 11)

DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

• **Sources.**

En l'absence de recette, la présente fiche de données de sécurité a été établie sur la base des informations contenues dans la fiche de données de sécurité du fournisseur.

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— FR —